

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Le Vice-Président**

Délégué aux Lycées, au Patrimoine  
et aux Investissements Régionaux

Affaire suivie par J. Motte

[jmotte@regionpaca.fr](mailto:jmotte@regionpaca.fr)

Ref: JMC/JM 13-044

Marseille, le 28 février 2013

Monsieur le Premier Ministre,

Je sollicite votre bienveillance en ma qualité de Vice-président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur délégué aux investissements régionaux, sur le dossier de la rocade L2 Est de Marseille.

Il y a quelques mois, le Ministre des Transports est venu annoncer une mise en service de cette liaison Est en 2016.

Cette infrastructure routière est très attendue par la population marseillaise. Mais elle provoque également des inquiétudes chez les riverains au sujet de leur cadre de vie et de leur santé.

Des habitants de Montolivet et Bois Luzy se sont rassemblés depuis quelques années en un Collectif Anti-nuisances L2. Volontaires et très motivés, ils ont eu l'occasion de me faire part de leurs inquiétudes à plusieurs reprises.

Assistés par des spécialistes, ils ont attiré l'attention de nombreux élus sur les risques de pollution de l'air et leurs conséquences.

Les services de la DREAL, assistés par ATMO PACA, ont réalisé une étude Air-santé et une modélisation de la pollution de l'air rejeté par l'usine d'extraction. Cette modélisation, très attendue par le CAN L2, prouve la nécessité de mise en place d'une filtration afin de respecter les normes en matière de qualité de l'air.

Aussi, je souhaite attirer fortement votre attention sur les deux points suivants :

- 1) La Région entend que les conclusions de l'étude Air-Santé soient prises en compte dans la conception puis la gestion des dispositifs de traitement de l'air rejeté par les usines d'extraction des parties couvertes, notamment par la filtration.

.../...

- 2) Il est indispensable que le candidat choisi mette également en place des dispositifs de surveillance des rejets et émanations de pollution (stations de mesure de l'air filtré).

Ceci, afin de veiller à ce que la réglementation relative à la qualité de l'air soit respectée sur la durée du contrat, comme cela est inscrit au programme fonctionnel détaillé.

De plus, une concertation transparente et constructive doit se poursuivre avec les riverains, les CIQ et le Collectif Anti-nuisances L2.

Parce que la santé de nos concitoyens est un sujet de préoccupation majeur, surtout à Marseille qui a été détectée comme l'une des villes les plus polluées d'Europe, l'infrastructure L2 devra être exemplaire du point de vue du traitement des nuisances induites pour les riverains et les usagers.

Le Président Michel VAUZELLE avait déjà attiré l'attention sur ces différents points lors de l'élaboration du Programme Fonctionnel Détaillé dans un courrier à l'attention du Préfet SAPIN le 26 juillet 2010.

Je me tiens, comme beaucoup d'élus, aux côtés des riverains, qui espèrent être entendus et qui attendent un engagement fort de l'Etat au travers du dialogue compétitif.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, mes sentiments républicains et cordiaux.

Le Vice-Président du Conseil Régional,  
Conseiller municipal de Marseille



Jean-Marc COPPOLA

**Monsieur le Premier Ministre**  
**Jean-Marc AYRAULT**  
**Hôtel de Matignon**  
**57, rue de Varenne**  
**75700 PARIS**